

Essonne — 5^{ème} circonscription

Orsay, le 26/05/2017

Madame, Monsieur,

Vous nous avez interpellé en tant que candidat.e.s aux prochaines élections législatives dans la cinquième circonscription de l'Essonne.

Nous savons en effet que la pénurie de logements en Ile-de-France est dramatique. Et, comme vous, nous considérons que le logement est une des causes prioritaires de la prochaine législature. En effet, le logement est la principale condition d'une vie digne qui permet de pouvoir exercer son emploi, de s'émanciper, de garantir à ses enfants un espace protégé où ils peuvent grandir et s'épanouir.

Nous ne nous résignons pas. Nous voulons sortir le logement de la spéculation, cause principale de la situation actuelle : aujourd'hui, en France, environ 250 000 personnes - dont 30 000 enfants - sont privées de logement, vivent dans des centres d'accueil collectif ou des hébergements de fortune, ou encore sont ballottées d'hôtels en hôtels. Environ 650 000 personnes sont hébergées chez des tiers, souvent dans des situations de surpopulation du logement.

Même si les acteurs locaux et les collectivités territoriales sont sollicités par la politique du logement, celle-ci engage la volonté politique au niveau national et notamment législatif. C'est dans ce cadre que les futur.e.s député.e.s de la France insoumise à l'Assemblée nationale devront jouer tout leur rôle.

Vous trouverez ci-dessous nos réponses à vos questions.

Par ailleurs, comme vous nous le proposez, nous serions très intéressés par une rencontre avec votre association, dans le cadre de cette campagne, pour échanger avec vous sur les questions de Logement, notamment au regard des situations précises qui se présentent à nos concitoyens habitant notre circonscription.

Cordialement,

Sylvère Cala et Frédérique Dumont,
candidat.e.s titulaire et suppléante de la France Insoumise sur la cinquième circonscription de l'Essonne

NB : En tant que candidat.e.s du mouvement politique national La France insoumise, nous portons dans ces élections législatives nationales le même programme, L'Avenir En Commun, que Jean-Luc Mélenchon lors de l'élection présidentielle qui vient de se tenir. Le chapitre 34 « Garantir le droit effectif au Logement » est consacré à ces questions : <https://laec.fr/section/34/garantir-le-droit-effectif-au-logement>
Ce programme national se décline également dans un Livret thématique programmatique plus précis sur les questions de Logement : <https://avenirencommun.fr/le-livret-logement/>

Réponse de Sylvère Cala et Frédérique Dumont, candidat.e.s titulaire et suppléante aux législatives aux Groupes SNL de Bures-sur-Yvette, Gometz-le-Châtel, Marcoussis, Orsay, Verrières-le-Buisson

1. Développer le parc des logements très sociaux PLAI (Prêt locatif aidé d'insertion), accessibles aux ménages à bas revenus. Seulement 30 % des logements construits en Ile-de-France en 2016 sont des PLAI, alors que plus de 70 % des demandeurs en Ile-de-France ont un niveau de revenu nécessitant l'accès à ce type de logement.

Devant cette situation de mal logement, plusieurs mesures s'imposent : nous pensons comme vous qu'il faut privilégier la construction de logement HLM avec un financement PLAI. En effet, les politiques du logement de ces dernières décennies ont privilégié la construction de logement en accession à la propriété au détriment du logement social. Et quand du logement social HLM a été construit, les PLS (Prêt locatif social), soient les plus chers, ont été privilégiés, au détriment des PLUS (Prêt locatif à usage sociale) et plus encore des PLAI (Prêt locatif aidé d'insertion). Il faut donc prioritairement construire des PLAI et des PLUS.

En revanche, la question de maintenir les PLS dans le régime du logement social doit être posée. En ce sens, notre programme propose la construction de 200 000 logements vraiment sociaux par an (contre seulement 125 103 logements sociaux en 2016 sur l'ensemble du territoire).

2. Réajuster le montant des aides personnalisées au logement (APL) pour rattraper l'évolution du coût des logements de type PLAI et PLUS (Prêt locatif à usage social), et ainsi permettre aux familles les plus démunies d'y accéder.

Comme vous le notez, durant ces dernières années le montant des aides personnalisées au logement n'a pas suivi l'évolution à la hausse du montant des loyers. Ce décalage pèse de plus en plus lourdement sur le revenu disponible des ménages. En effet, nous sommes l'un des pays où le taux d'effort des ménages pour le logement est le plus élevé (pénurie oblige) soit 19 % !

Nous avons donc bien conscience que le logement constitue le premier poste de dépenses des ménages (devant l'alimentation et des transports). De plus les ménages les plus modestes sont les plus gravement touchés : les dépenses de logement représente plus de la moitié des revenus des 10 % des ménages les plus pauvres. Il est donc nécessaire de revaloriser les APL comme vous le suggérez, et même de supprimer le mois de carence avant la perception des premiers APL.

Il est également possible de faire baisser le montant des loyers en renforçant les aides à la pierre en direction des sociétés de HLM (elles n'ont cessé de diminuer depuis 20 ans) et de rétablir les exonérations et abattements de taxe foncière pour le logement social.

3. Agir pour « le logement d'abord ». Privilégier l'accès direct des ménages à un logement, avec si nécessaire un accompagnement social bénéficiant d'un financement adapté, plutôt que d'avoir recours à des solutions palliatives d'hébergement précaire qui sont trois fois plus coûteuses (augmentation des nuitées hôtelières : + 172% en 5 ans). En outre, le manque de proposition de logements disponibles entraîne une saturation de l'hébergement : un grand nombre de personnes ayant besoin d'une mise à l'abri d'urgence ne peuvent en bénéficier.

Le recours à l'hébergement d'urgence peut s'avérer utile dans certains cas, mais il ne peut pas devenir une solution. Ils tendent pourtant à s'installer dans la durée du fait du manque de logements, et les structures d'hébergement sont à leur tour débordées. Cette situation est d'autant plus absurde que, comme vous le notez pertinemment, le coût de l'hébergement d'urgence est bien supérieur à celui d'un logement classique.

La réponse majeure que nous apportons à ce problème est d'accélérer de manière extrêmement volontariste la construction de logements HLM vraiment sociaux (200 000 par an), c'est-à-dire les PLAI. Ceci ne doit toutefois pas écarter le besoin d'hébergement d'urgence dans certains cas, comme lorsqu'il existe des violences sein du ménage ou pour les personnes qui, à la rue depuis longtemps, ont besoin d'une aide spécifique d'insertion dans un cadre adapté.

Par ailleurs, nous sommes également pour interdire les expulsions sans relogement et mettre en application la réquisition des bâtiments vides.

Enfin, nous pensons qu'un autre aspect important de la politique du logement social est de permettre une meilleure intégration de populations moins favorisées à travers le développement de constructions écologiques et inventives, mieux isolées thermiquement et économes en eau afin de baisser les factures de

consommation, et permettant la production d'énergie (bâtiment à énergie positive). Ceci entre dans le cadre de notre réponse collective et sociale au défi de la lutte contre le dérèglement climatique.

4. Mobiliser le parc privé en renforçant l'encadrement des loyers. Cette mesure de la loi Alur, qui a montré son efficacité à Paris, doit être généralisée, en particulier dans les zones tendues.

L'encadrement des loyers est une innovation incontestable de la loi Alur. Son efficacité est réelle à Paris, même si la mesure reste en partie modeste.

Il faut donc généraliser l'application de la loi sur l'encadrement des loyers et aller vers un encadrement à la baisse car les maintenir au niveau actuel, prohibitif, n'est pas suffisant. Nous proposons de le faire autour du loyer médian dans les zones normales et avec une décote de 20 % dans les zones très tendues. Nous voulons par ailleurs que cet encadrement soit contrôlé par la puissance publique avant la mise en location.